

**L'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable et
Konrad-Adenauer Stiftung organisent la rencontre annuelle**

« Maroc-Union Européenne »

**Thème : quelles perspectives pour une nouvelle coopération
euro-méditerranéenne ?**

15 - 16 décembre 2008 à Rabat

Note de présentation

La communauté européenne a développé des relations privilégiées, notamment sur le plan commercial, avec un pays comme le Maroc qui a fait le choix de l'ouverture dès les années 60. Elle est devenue un partenaire stratégique du Maroc grâce à l'accord d'association conclu en 1996 entre les deux parties et entré en vigueur en mars 2000. Cet accord, qui vise le renforcement du partenariat et le co-développement, a été complété par l'amorce d'une coopération sud/sud grâce aux accords d'Agadir, passés entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

Avec la politique européenne de voisinage, le partenariat a été modulé en fonction des progrès enregistrés par les pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans le domaine des réformes.

Une nouvelle perspective s'offre à la coopération Maroc-Union Européenne depuis octobre 2008. L'Union Européenne a accordé au Maroc un statut avancé. Celui-ci permet d'approfondir le dialogue et la concertation entre les deux parties sur les questions stratégiques, d'intensifier la coopération dans le domaine sécuritaire, d'intégrer progressivement le Maroc au marché européen et aux réseaux trans-européens, de rapprocher le cadre législatif marocain de l'acquis communautaire, de développer les échanges culturels, éducatifs et scientifiques et de faire participer le Maroc aux agences et programmes européens.

L'Union pour la Méditerranée, dont le sommet constitutif a eu lieu à Paris en juillet 2008, est un nouvel édifice dans la coopération euro-méditerranéenne eu égard à la complexité des problèmes à résoudre et à la lourdeur de la fracture existant entre le nord et le sud de la Méditerranée.

Basée initialement sur l'intégration politique, la conception de l'Union pour la Méditerranée a changé. Elle s'inscrit, aujourd'hui, dans le prolongement du processus de Barcelone et s'appuie sur des projets sectoriels concrets, à l'instar du modèle retenu en 1952 par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

La politique européenne de voisinage, les accords d'Agadir, l'Union pour la Méditerranée et, récemment, le statut avancé contribueront à consolider la coopération entre les pays du pourtour méditerranéen. En dépit de contraintes persistantes, l'espace euro-méditerranéen gagnerait à se renforcer pour que la région puisse profiter pleinement des opportunités de la mondialisation et en relever les défis géopolitiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Les apports potentiels d'une telle coopération sont en effet multiples : combinaison du savoir-faire technique du nord avec la dynamique des pays du sud, complémentarités entre le nord et le sud sur plusieurs plans (démographique, agricole, énergétique...), création d'un espace culturel unique, reposant sur l'histoire commune des trois religions monothéistes ou encore union des forces de peuples partageant un héritage commun. Il est donc nécessaire de s'unir dans la diversité pour une prospérité partagée et une paix durable.

C'est dans cet esprit que la 7^{ème} rencontre annuelle « Maroc-Union Européenne » entend examiner les perspectives d'une nouvelle coopération euro-méditerranéenne, qu'elle soit sud-sud (accords d'Agadir), nord-sud (Union pour la Méditerranée) ou encore sub-régionale (telle que celle enclenchée dans le processus 5 +5) sans perdre de vue la spécificité du partenariat privilégié du Maroc avec l'Union Européenne.